

# BULLETIN MUNICIPAL



Année



2013



# POILLY-SUR-SEREIN

## VOEUX DU MAIRE

Chères Poillysiennes, chers Poillysiens,

Pour commencer, je tiens à vous souhaiter à tous, une très bonne année 2014 avec la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets.

Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude. A tous, j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.

En cette période difficile que nous traversons, la commune, élément de base de notre démocratie, demeure l'institution préférée des Français, car le contact entre les élus et les habitants est direct, sans artifice ou intermédiaire, et au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie quotidienne. Toutefois, quelques nuages planent au-dessus de nos petits villages ruraux :

Côté intercommunalité, on observe une nouvelle dimension, avec la fusion imposée de la Communauté des Communes du Chablisien, à laquelle nous sommes rattachés, avec celle de la Vallée du Serein. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ces territoires s'appellent désormais « Communauté des Communes du Pays Chablisien ».

Si cette fusion est cohérente, car elle regroupe la quasi-totalité de l'aire de production du Chablis, sa nouvelle configuration s'étendant de Carisey à Nîtry, demandera une organisation et des services en conséquence, et la proximité y sera moins perceptible. Mais nous avons tout de même la chance de nous situer dans un terroir mondialement connu, qui constitue l'un des pôles attractifs forts du département. Cela devrait être un élément fédérateur pour nos communes, pour peu que chacun y mette un peu de bonne volonté, ce dont je ne doute pas.

Côté département, une réforme chasse l'autre, et en supprimant un canton sur deux, celui de Chablis, auquel nous serons rattachés, comprendra également Noyers et s'étendra de Ligny-le-Châtel à Sainte Magnance, en limite du département de la Côte d'Or, sur une longueur d'environ 70 km. Là encore, pour certaines communes, la proximité ne sera plus qu'une vague notion, mais Poilly ne sera pas la plus défavorisée dans ce nouveau découpage institué par l'Etat.

Tous ces remaniements territoriaux ne sont évidemment pas sans incidence sur d'autres structures de coopérations intercommunales. Ainsi, le S.I.E.T. (Syndicat Intercommunal d'Energie du Tonnerrois) est supprimé, comme les autres syndicats d'électrification de l'Yonne (au total 22) au profit d'une structure unique : le « Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne ». De même, le S.I.A.V.S. (Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Serein) qui, ne concernant que notre département, devient le « Syndicat du Bassin du Serein », avec un nouveau périmètre constitué de 115 communes des départements de l'Yonne et de la Côte d'Or.

Côté école, nous sommes confrontés comme beaucoup de communes de France, à une réforme des rythmes scolaires totalement inadaptée à des villages ruraux éloignés des villes et sans moyen de transport, qui doivent mettre à disposition des locaux spécifiques pour le temps périscolaire et des animateurs compétents qu'il n'est pas aisé de faire venir, sachant que tout cela représente un coût pas toujours supportable pour les finances communales et les contribuables. Alors, espérons que le bon sens finira par triompher car à l'impossible nul n'est tenu.

Je voudrais ensuite rendre hommage à la mémoire de Marthe STIÉE qui vient de nous quitter en juillet 2013, après une longue et éprouvante hospitalisation. Elue de longue date au conseil municipal, elle occupa le poste de 1<sup>er</sup> adjoint jusqu'en 2007, date à laquelle elle y renonça déjà pour raisons de santé. Tout au long de sa vie, Marthe qui n'avait pourtant pas été épargnée par divers aléas, a été omniprésente dans la vie du village, faisant preuve d'un rare dévouement envers son prochain et donnant ainsi une belle leçon de courage à ceux qui se désespèrent pour un rien.

Enfin, un Maire, pour bien assurer sa mission a besoin d'être aidé, entouré, soutenu par celles et ceux qui travaillent avec lui pour l'intérêt général du village et de ses habitants.

Aussi, je tiens à remercier chacune et chacun des élus du conseil municipal et en particulier les adjoints, qui ont des fonctions opérationnelles au titre de leur délégation. Merci à eux pour leur engagement et leur sérieux dans l'accomplissement des missions dévolues, et pour la confiance toujours renouvelée tant au quotidien qu'au moment des votes importants autour de la table du conseil.

A ces remerciements, il convient d'y associer la secrétaire de mairie et le technicien communal pour la qualité du travail accompli et leur sens du service public ainsi que tous ceux qui, bénévoles ou professionnels, interviennent pour assurer les missions d'intérêt général, dans les domaines de l'enseignement, du commerce et de la sécurité (sapeurs-pompiers).

Merci enfin aux responsables et membres des associations qui, tout au long de l'année, se dépensent sans compter pour rendre notre village plus accueillant et plus solidaire.

Je vous renouvelle, avec l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2014.

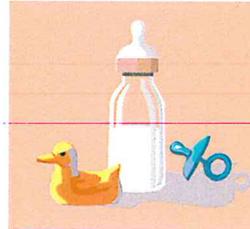
Joël RINTJEMA

## NOS JOIES ...

### Naissances

LEGENDRE Alexis le 5 février

MOUHCENE Inèss le 2 mai



### Mariages

HUMBERT Guillaume et PRIVÉ Julie le 4 mai

CARTAUT Sylvain et VENOT Annaëlle le 24 août

MOREAU Pascal et TEYSSEIRE Véronique le 11 septembre

## ... ET NOS PEINES

### Décès

GONAY Rosa le 17 janvier

FAUCILLON Jean-Marc le 10 avril

BOUTROLLE Roger le 19 mai

BETHERY ép STIÉE Marthe le 6 juillet

RAMPONI Auguste le 3 août

ROUSSEAU ép RATHERY Régine le 10 août



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Contacts et Ouverture de la Mairie

Mairie	Horaires d'ouverture
48 rue d'en Bas	
89310 Poilly-sur-Sereïn	Lundi : 11h00 - 13h00
Tél : 03.86.75.90.29	Mardi : 17h00 - 18h30
Fax : 09.62.11.16.93	Jeudi : 9h00 - 10h30
Email : <a href="mailto:poillysereïn-mairie@wanadoo.fr">poillysereïn-mairie@wanadoo.fr</a>	

### Personnel communal

Secrétaire de mairie : Madame Gaëlle DE RYCK

Adjoint technique : Monsieur Joël LECESTRE

Adjoint d'animation : Madame Angelina LIVET

Adjoint d'animation : Madame Françoise LECESTRE

### Nouveaux habitants – Déménagement intracommune

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants. Pensez à venir vous présenter au secrétariat de Mairie, c'est le seul moyen de vous connaître.

Nous pourrions vous renseigner sur la vie pratique dans le village, sur les services municipaux et communautaires qui sont à votre disposition.

Tout au long de l'année, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage situés devant la mairie.

### Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes filles et garçons habitant la commune doivent obligatoirement se faire recenser à 16 ans, en se présentant en mairie avec leur livret de famille et leur carte d'identité. L'attestation de recensement délivrée leur sera nécessaire pour se présenter à tout concours ou examen, scolaire ou autre, comme par exemple le permis de conduire.

### Travaux d'urbanisme

L'église et le colombier sont des édifices classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Tout projet de travaux apportant la moindre modification à l'aspect extérieur de votre habitation doit être préalablement déclarée et/ou obtenir une autorisation. Il en est de même pour les installations d'assainissement.

## Internet

Vous n'obtiendrez l'ADSL que si votre ligne téléphonique a la chance d'y être éligible (renseignements auprès d'Orange, seul responsable de cette situation).

Si ce n'est pas le cas, nous disposons d'un relais Wimax qui couvre toute la commune (réception de l'Internet par ondes, via une petite antenne fournie par votre opérateur ; liste des opérateurs possibles disponible en mairie).

## Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi (même les jours fériés). Veuillez sortir votre bac rigide avec couvercle (obligatoire) le matin-même ou la veille au soir. Les éboueurs ne ramassent plus les cartons. Vous devez les déposer soit dans le bac à tri « carton » soit à la déchetterie de Chablis.

Triez vos déchets en utilisant les containers situés Place de la Luzerne.

Une benne située au carrefour de la rue de Lacey et du sentier du Goulot est mise à la disposition des résidents secondaires exclusivement. Merci de n'y déposer que vos ordures ménagères.

## Déchetterie

Vous disposez d'un droit d'accès à la déchetterie située route d'Avallon à CHABLIS. Elle est ouverte :

Lundi et Mardi de 13h30 à 17h00,

Mercredi et Jeudi de 8h30 à 12h00,

Vendredi et Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Lors de votre première visite et sur présentation d'un justificatif de domicile, une carte d'accès vous sera délivrée.

## Location du foyer communal

Les tarifs de location de la salle sont les suivants :

	Journée	Week-end	Réunion/ Vin d'honneur
Habitants de la commune	130 €	200 €	60 €
Particuliers / associations hors commune	180 €	250 €	80 €
Jeunes de Poilly (- 25 ans)	60 €	100 €	30 €
Associations communales Réunion / Décès	gratuit		

Pour vos fêtes, l'utilisation du préau et le prêt de bancs et tables sont possibles sous conditions (s'adresser à la mairie).

## Fuel - Groupement de commandes

Depuis 6 ans, une quarantaine de particuliers de Poilly et communes limitrophes se sont regroupés pour acheter du fuel, ce qui leur permet de bénéficier de rabais assez conséquents. Trois à quatre commandes sont passées dans l'année, en faisant jouer la concurrence. Le jour de livraison et la tournée sont fixés par le fournisseur qui n'a plus qu'à livrer (même de petites quantités sont acceptées).

A titre d'exemple, les rabais obtenus en 2013 ont été de l'ordre de 40 à 80 € pour 1000 litres. Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Daniëlle PICORNELL au 03.86.75.96.52.

## Site Internet : [www.poillysurserein.com](http://www.poillysurserein.com)

Retrouver sur notre site tous les renseignements sur la vie pratique et administrative, les décisions et arrêtés municipaux, une rubrique historique et des infos pratiques pour séjourner et découvrir notre beau patrimoine.

## SERVICES DE L'EPICERIE

L'épicerie VIVAL du village vous propose les services suivants :

- Alimentation générale
- Dépôt de pain (Viennoiseries et pâtisseries sur commande)
- Point Poste
- Distribution Butagaz
- Poulets et œufs fermiers
- Livraisons gratuites Tel : 03.86.75.92.99
- Possibilité de commander par mail : [christine.kuhner@gmail.com](mailto:christine.kuhner@gmail.com)



Ouverte tous les matins et l'après-midi à partir de 16 h 30 sauf mardi après-midi et dimanche après-midi.

## FÊTES ET ANIMATIONS DU VILLAGE

Le village de Poilly a la chance d'être doté de nombreuses associations qui mènent des actions pour apporter à tous les habitants une meilleure qualité de vie.

La commune les soutient au mieux en leur offrant la gratuité des photocopies, la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes et des locaux communaux disponibles, une tribune libre dans le journal communal ...

Toutes ces fêtes ou repas nous offrent la possibilité de rencontrer du monde, de mieux nous connaître, et participent à la vie de Poilly.

Des dates sont déjà annoncées pour les rencontres de 2014, alors, à vos agendas ...

## Festivités 2014

- Samedi 25 janvier : Saint-Vincent de Poilly - Banquet dansant
- Dimanche 9 février : Pièce de Théâtre - Ass. Des Saltimbanques de l'Yonne
- Samedi 16 février : Repas des Aînés
- Dimanche 16 mars : Après-midi récréatif - Ass. Sauvegarde Monuments
- Samedi 12 avril : Spectacle et repas de l'école
- Dimanche 27 avril : Animation Ass. Sauvegarde Monuments
- Jeudi 08 mai : Commémoration au monument aux Morts
- Dimanche 18 mai : Vide-greniers organisé par l'Ass. Sauvegarde Monuments
- Dimanche 29 juin : Kermesse de l'école
- Mi-juillet : Fête Nationale avec Feu d'artifice et pot de l'amitié
- Samedi 23 août : Repas du Colombier + tombola
- Courant septembre : Journées du Patrimoine
- Lundi 11 novembre : Commémoration au monument aux Morts
- Fin novembre : Saint Eloï - Repas
- Dimanche 21 décembre : Fête communale de Noël

## SERVICES A L'ENFANCE DU PAYS CHABLISIEN

La nouvelle communauté de communes regroupe depuis le 01 janvier 2014 tous les services à l'Enfance existants sur notre nouveau territoire.

En tant qu'habitant de Poilly-sur-Serein, vous serez prioritaire pour y inscrire vos enfants, dans la limite des places disponibles.

En attendant l'organisation administrative définitive, vous pouvez contacter selon vos demandes :

### Le Pôle Enfance Jeunesse de Chablis

7 rue du Cantara 89800 CHABLIS

Tel : 03.86.42.06.97

*Services disponibles :*

- Crèche - ouverte toute l'année sauf 2 semaines en août
- Centre de Loisirs - ouvert les mercredis et toutes les vacances scolaires
- Relais Assistantes Maternelles
- Ecole de Musique

### La Maison de l'Enfant de Pontigny

Tel : 03.86.47.86.12

*Services disponibles :*

- Crèche - ouverte toute l'année sauf 2 semaines en août
- Centre de Loisirs - ouvert les mercredis et toutes les vacances scolaires
- Relais Assistantes Maternelles
- Ecole de Musique et de Danse



### Ecole Multi Sports

Tous les mercredis de l'année scolaire de 11h à midi, au foyer communal de Poilly. Ouverte aux enfants de 6 à 11 ans. Renseignements : Communauté de Communes du Pays Chablisien 7 rue du Serein 89800 CHABLIS.

Tel : 03.86.18.91.16 Animateur sportif : Olivier Farama.

### Garderie Périscolaire - Ecole Primaire de Poilly-sur-Serein

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h30 et les soirs de 16h30 à 18h30, ainsi qu'à la pause méridienne de 11h30 à 13h30 avec restauration.

Renseignements auprès de la secrétaire de mairie de Poilly.

Tel : 03.86.75.90.29



## TRAVAUX 2013

L'année 2013 a vu l'achèvement de certains travaux engagés fin 2012 et la réalisation de nouveaux aménagements décidés par le Conseil Municipal, en fonction des possibilités budgétaires et des aides obtenues.

- Sont ainsi achevés :
  - Les travaux d'enfouissement des réseaux (EDF et France Telecom) de la 3<sup>ème</sup> tranche qui concernait le bout de la rue du Moulin et l'Impasse Sans Nom
  - Les aménagements paysagers du nouveau cimetière et la réalisation du « jardin du souvenir » avec une aide financière du département de 30%.
  
- Ont été réalisés :
  - L'aménagement du local technique de la grange de la rue d'En Bas, suite à son effondrement partiel lors de la tempête Joachim en décembre 2011. Ces travaux ont entraîné, après déblaiement et étaieusement, la reconstruction du mur séparatif, une partie de la couverture et la réfection des gouttières et autres étanchéités. Ils ont bénéficié d'une aide du département dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne » et de l'état de 60%.
  - La sécurisation des carrefours et des voiries aux abords de l'école et du cimetière avec la mise en place d'une nouvelle signalisation au sol et la pose de panneaux réglementaires et d'un miroir. Ces travaux ont obtenu une aide au titre des amendes de police de 38%.
  - La restructuration de l'aire de loisirs du centre-bourg et la création d'une aire de pique-nique sur un espace public privilégié de 6000 m<sup>2</sup> situé à côté de l'école et du colombier, qui n'était plus guère fréquenté. Les quelques jeux qui s'y trouvaient encore ne répondaient plus aux normes de sécurité exigées. L'aménagement réalisé a entraîné la création d'une rampe d'accès, la pose de modules agréés de jeux pour enfants, la mise en place de tables et de bancs ainsi qu'un reprofilage du terrain d'évolution et son réengazonnement partiel ainsi qu'un aménagement paysager du talus. Ces espaces étant orientés plein sud, il est prévu d'y planter quelques arbres de hautes tiges afin de retrouver des ombrages nécessaires aux zones réservées au pique-nique (ce travail reste à faire). Cette réalisation a été subventionnée à hauteur de 62% par le Conseil Général, l'Etat et l'Association des Galoupiots.

➤ 4<sup>ème</sup> tranche de modernisation de l'éclairage public

Le projet d'enfouissement des réseaux et de pose de lanternes dans le centre ancien du village étant terminé, il convenait d'uniformiser et de compléter l'éclairage des rues périphériques équipées le plus souvent de dispositifs atteints par la limite d'âge et consommateurs d'énergie. Il faut aussi préciser que l'Union Européenne vient de voter un décret stipulant l'interdiction à la vente des ballons fluorescents à partir de 2015, considérant que ceux-ci ont un faible rendement par rapport aux lampes de technologie plus récente et notamment celles au sodium haute-pression qui viennent d'être installées. Ainsi 23 dispositifs nouveaux ont été mis en place et il reste 1 point à poser et quelques compléments ou modifications à réaliser. Cette opération a été subventionnée à 37% par le SIET.

➤ Achat et remplacement de matériel :

- Remplacement de la chaudière du logement communal (installation de plus de 30 ans hors d'usage)
- Achat d'un taille-haies thermique télescopique
- Achat d'une armoire pour produits phytosanitaires (conforme aux exigences réglementaires)
- Fourniture et pose d'un sèche-mains pour les WC handicapés du foyer communal
- Achat d'une bétonnière thermique
- Mise à jour et remplacement de la signalétique des équipements communaux et du commerce
- Remplacement de 2 extincteurs



# RECENSEMENT

de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



**C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE**  
du 16 janvier au 15 février  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

PARTIES PRÉVALENTES

# POILLY-SUR-SEREIN

n° imprimé : 195

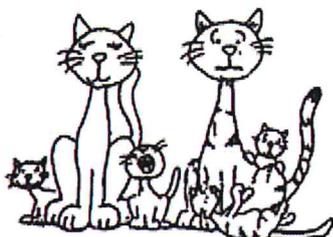


Insee & votre commune

## AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

Rappel de la loi du 6 janvier 1999 concernant les chats

Obligation de faire identifier votre chat auprès du Fichier National Félin par un tatouage, effectué par les services vétérinaires.



De plus, devant l'augmentation alarmante des colonies de chats errants, la stérilisation de votre animal s'avère nécessaire. Laisser sortir vos chats non stérilisés et tolérer que « la nature suive son cours », c'est provoquer chaque année et imposer à vos voisins plusieurs portées de chatons, dont les quelques survivants deviendront sauvages et grossiront le contingent des chats errants.

Par ailleurs, nous devons insister sur l'importance de stériliser autant les mâles que les féelles, car si les conséquences des sorties d'un mâle non stérilisé ne vous concernent pas directement, elles créent justement des conséquences dramatiques sur les chats féelles du voisinage en mettant en danger leur vie et celle des chatons.

« STERILISER, C'EST PROTÉGER »

Rappel de l'Article R632-1 du code pénal concernant les chiens

« Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe de 35 euros ».



En outre, toute nuisance sonore relative aux aboiements de jour comme de nuit, peut être déclarée par le voisinage à la gendarmerie qui interviendra auprès des propriétaires de chiens. Si les bruits sont constatés et la nuisance avérée, la gendarmerie est habilitée à dresser un procès-verbal avec ordre de faire cesser la nuisance par tout moyen approprié.

# Les Galoupiots

## *Soutien scolaire*

L'association propose du soutien scolaire à titre gratuit aux enfants de l'école. 8 enfants sont concernés cette année. Ils bénéficient chacun d'un adulte bénévole à raison d'une heure par semaine. Deux élèves de collège sont aidés également pour l'anglais et les maths.

Nous remercions les bénévoles pour leur fidélité et pour le temps qu'ils consacrent à nos jeunes.



## *Ateliers créatifs*

Ils ont lieu une fois par mois le samedi matin de 10 h à 12 h. Les bricoleurs en herbe sont toujours très enthousiastes. Leur nombre est cette année de 12 enfants de 6 à 10 ans. Nos dernières créations : petite brouette en noisetier, bouclier, oiseau en bois, patère de cuisine, sapin de Noël avec lampes clignotantes. Pour ce dernier atelier, le circuit électrique était un peu plus compliqué, alors il a repris en début d'après-midi avec l'aide de messieurs qualifiés, que nous remercions !



Nous avons également fait trois ateliers cuisine au foyer communal : tartes à la tomate, pizzas, petits sablés et crêpes qui ont été dégustés sur place ou emportés à la maison. Merci à toute l'équipe fidèle de bénévoles qui entoure régulièrement les enfants lors de ces ateliers.

## *Décoration de Noël*

Cette année encore, nos bénévoles adultes ont confectionné les paquets cadeaux que nous avons accrochés à la grille de l'école, ce pour habiller modestement le centre du village.

La commune a acheté quelques sapins, placés aux entrées de Poilly, et ce sont les enfants aidés de quelques parents, qui les ont décorés. Une collation, offerte par la mairie, a été servie à la cantine avec remise de petits cadeaux pour remercier les jeunes participants. Le chocolat chaud reste comme toujours la vedette pour réchauffer les petites mains gelées !

## *Nos dix ans*

Grâce à la fidélité et à la générosité de nos adhérents, nous avons acheté en 2013 une structure de jeux, que nous avons offerte à la commune. Elle est désormais placée sur le terrain de loisirs, à droite du terrain de boules. Ce geste marque nos dix ans d'existence, il symbolise le principe de l'association : par des petits gestes simples, au service des petits et grands, nous favorisons le plaisir de vivre ensemble dans ce beau village ...

J'espère qu'un jour, les tout premiers Galoupiots qui étaient à l'école dans les années 2003/2008, deviendront parents et feront grimper leurs bébés sur ces jeux, en se souvenant de leur enfance ici et des bons moments passés ensemble !...

Toute l'équipe de l'association se joint à moi pour souhaiter à tous les Poillysiens une belle année 2014,

qu'elle préserve votre santé et vous apporte du bonheur et des rires !!

Hélène COMOY

# ASSOCIATION « SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE POILLY »

Association loi 1901 – Mairie de Poilly-sur-Serein 89310

Chers Poillysiens, Chères Poillysiennes.

Notre association, dont nous avons récemment fêté les 20 ans d'existence, a pour but essentiel de sauvegarder le patrimoine immobilier et mobilier de Poilly-sur-Serein.

Nous aidons la commune au travers de dons qui permettent d'engager des travaux conséquents, sans que cela n'alourdisse la feuille d'impôts de nos concitoyens.

C'est aussi l'occasion d'organiser des manifestations conviviales permettant de conserver ou de tisser des liens avec les habitants et les visiteurs, tout en recueillant des fonds qui, au fil des ans, représentent des sommes conséquentes.

Ainsi, un don de 7 000 euros vient d'être fait au profit de la commune, pour la réalisation d'une première tranche de l'éclairage intérieur de l'église, gros consommateur d'énergie et qui ne met pas en valeur le monument.

Il s'agit de restaurer le remarquable ensemble de luminaires anciens existants. Les travaux sont commandés et devraient être réalisés début 2014.

Une seconde tranche sera alors envisagée avec la pose d'éclairages indirects, afin d'obtenir un bon niveau d'éclairage, tout en mettant les voûtes en valeur.

Ces travaux sont toujours très longs à mettre en œuvre car de nombreuses démarches préalables sont nécessaires, tant auprès des services des monuments historiques que des entrepreneurs ; mais l'association est tenace et veille au grain !!

La présidente et les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014, à partager avec ceux qui vous sont chers.

## **- CALENDRIER DE NOS ACTIVITES 2014 :**

Ce calendrier peut être complété ou modifié par les membres du bureau, selon les circonstances du moment.

- Après-midi récréatif dimanche 16 mars, à partir de 14h30.
- Salle communale de Poilly : animation le 27 avril à 16 h. avec petit goûter.
- Vide greniers dimanche 18 mai toute la journée.
- Organisation d'une tombola le samedi 23 août.
- Organisation repas du Colombier le samedi 23 août, à 19h.
- Visite de l'Abbaye Saint Germain à Auxerre, un dimanche après-midi d'octobre (Départ de Poilly en covoiturage).
- Répétition chorale église de Poilly : un dimanche après-midi, en novembre.
- Vente de produits régionaux exécutés par les membres de l'Association (toute l'année).
- Edition et vente de cartes postales toute l'année auprès de Christine, à l'épicerie Vival de Poilly.
- Participation aux deux journées du patrimoine 3<sup>ème</sup> week-end de septembre.

## ASSOCIATION GYM CLUB DU SEREIN

Vous voulez pratiquer le step, vous initier à la zumba, sans oublier les exercices de renforcement musculaire et d'étirements, c'est la séance du mercredi de 18h45 à 19h45 qui vous convient.

Sinon, la séance du mercredi matin de 9h45 à 10h45 plus douce est basée sur le travail de l'équilibre, la coordination et bien sûr le renforcement musculaire.



Il est toujours temps de venir rejoindre l'un des deux groupes en cours d'année.

Merci pour votre participation et bonne année.

La présidente,  
Monique NICOLLE

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Monique NICOLLE : 03.86.75.93.06

Jacqueline COMOY : 03.86.75.90.00

---

## AMICALE DE POMPIERS DE POILLY-SUR-SEREIN

L'année 2013 s'achève. Cette saison, nous avons réalisé huit exercices de manœuvre, assuré la sécurité lors du feu d'artifice de la commune et nous sommes aussi intervenus, avec l'appui des centres de secours de Chablis et de Tonnerre, sur un feu de chaumes.



Notre effectif passe à huit sapeurs. En effet, nous enregistrons les démissions de M. Bezançon et M. Gacon. Nous les remercions pour leur implication au sein du CPI ces dernières années.

Le SDIS de l'Yonne nous impose désormais des contrôles médicaux de plus en plus stricts et de plus en plus fréquents. Ils sont réalisés par les médecins du centre de secours d'Auxerre. Certains d'entre nous viennent de les passer avec succès !

Pour finir, nous tenons à remercier tous les Poillysiens pour leur accueil chaleureux lors de la présentation de notre traditionnel calendrier. Les fonds recueillis nous permettent d'acquérir du matériel et de financer le repas de la Ste-Barbe avec nos anciens pompiers sans peser sur le budget de la commune.

Nous vous présentons, tous les membres du CPI et moi-même, nos meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le Président de l'Amicale.  
F. VENOT

## **CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT**

*Nous avons 39 personnes inscrites au Club :  
Habitants de Chemilly sur Serein, Chichée, Poilly sur Serein et Viviers.*

*L'Assemblée Générale s'est déroulée le 27 février 2013*

*le Bureau est composé comme suit:  
Louisette LECLERC, Présidente  
René LEROY, Trésorier  
Monique BLETON, Secrétaire  
Jacqueline COMOY, Secrétaire Adjointe*

*Le Conseil d'Administration :  
Marie-Louise BLIN  
Edith MOREAU  
Christiane NONY*

### **ACTIVITES DE L'ANNEE 2013 :**

*Activités traditionnelles : le mercredi après-midi : Jeux, Goûters, rafraîchissements ...*

- *Loto (2 fois par an).*
- *Souhait des anniversaires (environ tous les 2 mois, selon le nombre).*
- *Galette des Rois en janvier et crêpes en février.*

*Le 28 mai 2013 sortie à Vichy. Départ à 5 h 10 de Poilly sur Serein. Petit déjeuner très agréable à Pouilly-sur-Loire. Visite de la Cave des Vignerons à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Dégustation et achat si on le désirait. Direction Vichy, déjeuner au bord de l'Allier, mais dans une salle fermée, car le temps ne s'y prêtait pas. Le tour de la ville en petit train et achat des incontournables pastilles Vichy. Sur la route du retour arrêt à Bayet pour visiter un atelier de fleurs séchées. Retour à Poilly vers 22 h 30.*

*Le 11 juin : fête des 35 ans du Club. Très bon repas froid préparé par le traiteur Colin à Chablis.*

*Repas de fin d'année le 6 décembre servi par la Beursaudière.  
Fermeture du Club le 18 décembre.  
Réouverture le 8 janvier 2014, avec dégustation de galettes des Rois.*

***Le Club est ouvert à toutes et à tous, sans condition d'âge.***

*Nous terminerons en souhaitant une très bonne année et bonne santé à toutes et à tous.*

*La Présidente  
Louisette LECLERC*

Réalisé par la mairie de Poilly-sur-Serein

Imprimé par nos soins

Janvier 2014